



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, Suite 1.100 UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2408 547

Le 30 septembre 2024

OBJET : **Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) concernant des enquêtes**

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 27 août 2024 et visant à obtenir les renseignements suivants pour chacune des deux enquêtes, soit l'enquête Alliance et l'enquête Représailles, pour la période allant de 2022 à ce jour :

- Nombre d'enquêteurs et autres ressources affectées;
- Durée de leur participation;
- Nombre d'heures travaillées par chaque personne;
- Coûts totaux engagés.

À la suite de l'analyse de votre requête, les renseignements demandés ne peuvent vous être transmis puisque leur divulgation pourrait entraver une enquête en cours, selon les dispositions de l'article 28⁽²⁾ de la *Loi sur l'accès*.

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter le soussigné en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi mentionné ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Zaki M. Grigahcine
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels